



Licenciement abusif oui ou non ?

Par **Ahmimid**, le **14/11/2010 à 13:13**

Bonjour,rrnJe suis un jeune cadre recruté dans une entreprise pour une durée indéterminée (CDI) avec une période d'essai de 06 mois (Date de recrutement le 28/04/2010). rnMon employeur m'a licencié à mon insu le 28/08/2010 date de mon départ en congé pour 16 jours de récupération (titre de congé signé le 28/08/2010 en ma possession) et me trouvant déjà à la maison. rnJe vous informe que durant le trajet (chantier- maison) je me suis chamaillé avec une personne travaillant pour le compte du client de notre entreprise. La personne en question a réclamé auprès de mon employeur. Celui-ci, sans chercher à comprendre, a fait un email au service du personnel dans le quel il est écrit « fin de relation de travail à mon encontre (faute de 3eme degrés), il a un trouble du comportement et il doit voir un médecin. Et tout ça à mon insu. rnCe n'est que lorsque que je me suis rendu (le 15/09/2010) à la direction générale pour récupérer ma fiche de paie du mois d'Aout 2010 que j'ai su que j'étais licencié par le biais du chef du personnel qui m'a remis la décision de licenciement signée le 28/08/2010 ainsi que l'email envoyé par le directeur du chantier pour information. rnJ'ai demandé des explications mais en vain, personne ne voulait m'entendre. J'ai toute de suite remis un rapport détaillé au PDG lui expliquant les détails de l'incident et que ce dernier est un acte isolé survenu en dehors du travail. Mon rapport est resté sans suite. rnJe vous informe que mon employeur n'a pas respecté la procédure de licenciement (je n'ai pas été audité, ni admis en conseils de discipline). rnJe vous informe aussi que le service de personnel m'a remis la fiche de paie du mois de septembre 2010 alors que j'étais licencié. Il est mentionné dans la fiche de paie ce qui suit : rnPaiement de la période de congé du 28/08/2010 au 15/09/2010 et le reste c'est-à-dire du 16/09/2010 au 30/09/2010 comme absent. C'est juste pour vous montrer le non sérieux de mon employeur, alors que j'étais licencié le 28/08/2010 !!!! rnJe vous informe aussi que j'ai déjà travaillé par le passé dans cette entreprise (2004-2006) et j'ai été félicité par le Pdg de l'époque pour le brillant travail accompli et c'est eux qui ont fait appel à mes services cette fois ci, c'est-à-dire le 28/04/2010 pour leur gerer un chantier qui a du mal à avancer.rnrnQu'est ce que vous pensez de mon affaire ? rnEst-ce un licenciement abusif ? rnEst-ce qu'ils ont droit de

dire sur moi tout ça?
Merci

Par **kaitamaki84**, le **20/11/2010 à 12:46**

A priori vous étiez en période d'essai, donc l'employeur n'avait pas besoin de faire une procédure de licenciement pour vous remercier (pas besoin d'entretien préalable etc...).

Par **DSO**, le **20/11/2010 à 13:03**

Bonjour,
Votre période d'essai était-elle de 6 mois ou de 3 mois renouvelable une fois ?
Cdt,
DSO